



CONFIER SON ENFANT À UNE ASSISTANTE MATERNELLE LIBÉRALE

Guide pratique à l'usage des parents édité par
le Relais Petite Enfance « les Frimousses »

L'accueil de l'enfant chez une assistante maternelle

L'assistante maternelle est une professionnelle de la petite enfance qui travaille à son domicile moyennant une rémunération.

Elle peut accueillir jusqu'à 4 enfants, en fonction de son agrément. Elle s'occupe de votre enfant et veille au respect de ses besoins en fonction de son âge et de son développement psychomoteur. Elle contribue aussi à son éveil quotidien en s'adaptant à son évolution et lui propose des activités et du matériel adaptés à son âge.

Avant de confier son enfant, il est important de connaître :

• **L'agrément**

L'assistante maternelle doit obtenir un agrément délivré par le Président du Conseil Départemental. Pour être agréée, il faut satisfaire à des exigences qui portent sur le logement, l'état de santé, les compétences

éducatives, la maîtrise de la langue française et l'absence de mentions sur le casier judiciaire.

• **La formation**

Aujourd'hui pour exercer, une assistante maternelle doit obligatoirement suivre une formation de 120 h dispensée par le département : 80h de formation initiale suivie d'un examen où elles doivent obtenir une moyenne de 10/20 pour obtenir l'agrément puis 40h dans les 3 ans qui suivent son premier agrément. Puis elle doit s'inscrire et se présenter à l'épreuve de validation de la formation « Première unité professionnelle du CAP Petite Enfance ».

En cours d'emploi, l'assistante maternelle a aussi accès à la formation professionnelle continue financée par les cotisations patronales. Ces formations ne coûtent donc rien aux parents-employeurs.

Les avantages d'employer une assistante maternelle

- Parents et assistante maternelle se choisissent mutuellement en fonction de leurs attentes et de leurs priorités éducatives.
- L'accueil est familial : l'enfant va vivre sa journée au domicile et au sein de la famille de l'assistante maternelle.
- L'accueil est individualisé : une relation de confiance s'instaure entre la famille et l'assistante maternelle.
- Le rythme de l'enfant est respecté et il y a continuité dans le déroulement de la journée.
- L'accueil est souple : horaires, accueil éventuellement possible en cas de maladie de l'enfant.

Premier contact

Parents, contactez directement par téléphone les assistantes maternelles que vous avez pré-sélectionnées en fonction de votre choix : proche de votre domicile, de l'école, du travail, disponibilité, horaires atypiques...

Il est important lors de ce premier contact téléphonique de préciser votre recherche :

- La date prévue d'accueil de l'enfant,
- Les jours et les horaires d'accueil,
- L'âge de l'enfant,

Mais aussi de poser des questions qui peuvent déterminer votre choix comme par exemple la présence d'animaux.

Proposer lui ensuite de la rencontrer chez elle si l'entretien téléphonique a été concluant.

Première rencontre

Ce rendez-vous est un entretien d'embauche. Il doit se dérouler dans un climat rassurant et cordial. Dans la mesure du possible, n'hésitez pas à venir en couple et accompagnés de votre enfant.

Plus vous discuterez avec l'assistante maternelle des questions importantes à vos yeux, plus votre relation future sera marquée par la confiance. Parlez-lui des choix éducatifs que vous souhaitez pour votre enfant.

Voici quelques questions qui pourront vous aider pour faire votre choix :

Autour de l'enfant

- Combien d'enfants l'assistante maternelle accueille-t-elle ?

- Quel est le déroulement de sa journée avec les enfants (trajets école ?) ?
- Comment les repas, les siestes sont-ils organisés avec plusieurs enfants ?
- Accueille-t-elle des enfants souffrants ?
- Y a-t-il des fumeurs chez l'assistante maternelle ?
- Y a-t-il des animaux domestiques ?
- Quels sont les jeux, les activités, les sorties proposés ?

Autour du contrat de travail

- Quel est le tarif horaire brut et net, les indemnités d'entretien et de repas ?
- Précisez les horaires dont vous avez besoin
- La mensualisation se fera-t-elle en année complète ou incomplète ?
- Evoquez les congés des deux parties.
- Les repas sont-ils préparés par l'assistante maternelle ou faut-il les fournir ?
- Est-il possible occasionnellement de dépasser l'horaire prévu au contrat ?

En fin d'entretien, convenez ensemble d'un délai pour la décision finale suite à l'entretien d'embauche et n'oubliez pas de vérifier la validité de l'agrément de l'assistante maternelle.

Une fois votre choix fait, il est conseillé de la rencontrer à nouveau pour ré-remplir le contrat et signer un engagement réciproque en 2 exemplaires.



Avant tout, faisons connaissance... une période d'adaptation est proposée

Même tout petit, l'enfant réagit à son environnement. C'est pourquoi il est nécessaire d'effectuer un accueil progressif à partir du moment où vous aurez choisi votre assistante maternelle.

Quelques jours avant la date de la reprise du travail, vous commencerez l'adaptation. Pour la première fois, vous resterez avec votre enfant pour parler de ses habitudes

de vie puis progressivement vous laisserez votre enfant à l'assistante maternelle. Ainsi il prendra connaissance de son nouvel environnement : lieu, odeur, bruit du domicile de l'assistante maternelle mais aussi des personnes qui vont vivre avec lui. Il s'agit aussi d'une période d'adaptation pour vous, parents, car il peut être difficile de confier son enfant du jour au lendemain.

Papa, maman, comment va se passer ma journée chez mon assistante maternelle ?

LE DÉROULEMENT DU MATIN

• **Avant mon arrivée**

Préparation du domicile : jeux, matériel... par l'assistante maternelle.

• **A mon arrivée**

Accueil par mon assistante maternelle avec 5 à 10 min de transmission. Je peux jouer avec les jouets qui sont à ma disposition.

• **La matinée**

Si j'ai besoin de dormir, on me proposera :

- une sieste,
- et/ou des activités au RPE,
- ou avec les associations,
- ou à la maison de mon assistante maternelle,
- et sortie au parc si le temps le permet.

• **Le repas**

Mon repas est préparé soit par mes parents soit par mon assistante maternelle ; il m'est proposé soit en individuel soit avec un autre enfant en fonction de mon âge et de mon autonomie.

LE DÉROULEMENT DE L'APRÈS-MIDI

• **Dès les premiers signes de fatigue**

Une sieste me sera proposée souvent après le repas. L'heure de réveil sera différente selon si je suis un gros dormeur ou un petit dormeur. Mais c'est important que je me repose pour bien grandir.

• **Le goûter**

Préparé par mes parents ou mon assistante maternelle.

• **L'après-midi jusqu'à l'arrivée de mes parents**

Temps de jeux/activités ou sortie dans un parc si le temps le permet.

• **Puis c'est l'heure de vous retrouver papa, maman.**

C'est aussi l'heure pour les adultes de parler de ma journée, il faut donc prévoir un temps de transmission d'environ 10 min.

Parfois c'est difficile de se séparer le matin, mais c'est parfois aussi difficile de se retrouver le soir car je peux avoir un trop plein d'émotion et je peux être encore dans « mon jeu » au moment où vous venez me chercher.

Papa, maman, c'est quoi un Rpe ?

Le relais est une structure municipale soutenu financièrement par la CAF.

Ce lieu de ressources s'adresse aux parents ou futurs parents, aux assistantes maternelles du secteur indépendant ou aux candidates à l'agrément ainsi qu'aux auxiliaires parentales.

Le relais est un lieu de rencontre, d'animation collective, de partage d'expériences, d'accompagnement dans la relation entre salariés et employeurs où la confidentialité est respectée.

Les rencontres peuvent être individuelles:

- Avec les parents : obtenir la liste des assistantes maternelles disponibles sur la ville, avoir des informations sur les démarches administratives en tant qu'employeur et sur la réglementation en vigueur.
- Avec les assistantes maternelles : être accompagnées dans l'exercice de la profession tant sur le plan pédagogique qu'administratif.

Les rencontres peuvent être collectives :

- Animation d'ateliers d'éveil avec les enfants et leur assistante maternelle,
- Conférences pour les adultes sur des thèmes autour de la psychologie du jeune enfant,
- Analyses des pratiques avec les assistantes maternelles,
- Organisation de formation continue avec l'organisme IPERIA,
- Participation à des moments conviviaux (fêtes de fin d'année, goûter, spectacles...).

L'accès à toutes ces différentes rencontres est libre et répond à une démarche personnelle et professionnelle de l'assistante maternelle.



Papa, maman, qu'est-ce qu'une matinée d'éveil ?

« Le jeu est le travail de l'enfant, c'est son métier, c'est sa vie. » Pauline Kergomard

Un groupe de 4 à 6 assistantes maternelles participe à des matinées d'éveil au sein du relais (9h-11h) sur inscription.

Elles ont lieu Place des Lupins et Rue de la Reine Blanche.

Lors de ces ateliers différentes activités sont proposées en fonction de l'âge de l'enfant : peinture, manipulation graines, collage, gommettes, pâte à modeler...

Une fois par mois, le relais propose des

ateliers de motricité dans un gymnase et dans une salle de danse.



Papa, maman, petit mémo pratique

- Se procurer la liste des assistantes maternelles du secteur libre auprès du RAM ou de la PMI.
- Prendre connaissance de la convention collective des assistantes maternelles pour vous aider.
- Rencontrer plusieurs assistantes maternelles à leur domicile.
- Une fois le choix de l'assistante maternelle fait, signer un engagement réciproque en 2 exemplaires.
- Faire une demande en ligne du complément libre choix mode de garde sur le site de la CAF
- Etablir un contrat de travail avec l'assistante maternelle et le signer en 2 exemplaires le 1er jour de l'accueil.
- Chaque mois déclarer sur le site PAJEMPLOI, le salaire de l'assistante maternelle et lui verser par chèque ou chèque CESU ou par virement.
- Lors de la rupture du contrat, fournir un certificat de travail, un solde de tout compte et une attestation Pole emploi à son assistante maternelle.

N'oubliez pas que le RAM est là pour vous accompagner dans vos démarches. Parents vous devez « employeur » et l'assistante maternelle devient « salariée ».

Adresses utiles

- PMI de Chanteloup-les-Vignes
1, rue de l'Écho (à côté de la Maison de la Petite enfance)
78570 Chanteloup-les-Vignes
Tél. : 0801 801 078
www.yvelines.fr
- PMI de Poissy
2, avenue Fernand-Lefebvre
78300 Poissy
Tél. : 0801 801 078
www.yvelines.fr
- PAJEMPLOI
Informe les parents, les assistants maternels et les gardes à domicile
www.pajemploi.urssaf.fr
Tél. : 0806 807 253
Ou par courriel : pajemploi@urssaf.fr
- DIRECCTE
(Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence
et de la Consommation, du Travail et de l'Emploi)
34, avenue du Centre
78182 Saint Quentin-en-Yvelines Cedex
Tél. : 01 61 37 10 00





Relais Petite Enfance « les Frimousses »

Pôle Michel-Colucci
124 rue Maurice-Berteaux
78955 Carrières-sous-Poissy

Sur rendez-vous les lundis, mercredis et vendredis après-midi

Tél. 01 78 63 72 55

Tél. 06 13 43 50 59

rpe@carrieres-sous-poissy.fr